

COMMUNIQUÉ

DU MAIRE DE STAINS AZZÉDINE TAÏBI
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

STOP AUX EXACTIONS CONTRE LES PALESTINIENS Y COMPRIS EN CISJORDANIE LE MONDE DOIT METTRE FIN AUX CRIMES DE GUERRE D'ISRAËL

Stains, le 5 mars 2024

Nous avons appris le lundi 4 mars au matin, qu'une incursion violente et illégale de l'armée israélienne a eu lieu dans le camp de réfugiés d'Al-Amari, jumelé avec la ville de Stains. Il nous est, pour l'instant, fait état d'un mort, un jeune garçon de 16 ans, tué à l'intérieur même du camp par les forces d'occupation israéliennes. Plusieurs jeunes hommes habitants dans le camp ont reçu des balles dans les jambes. L'armée est entrée dans plusieurs maisons et une partie de leurs murs ont été démolis.

Depuis le 7 octobre, alors que le Gouvernement israélien prétend vouloir éradiquer le Hamas de la bande de Gaza, les prises d'assauts violentes de l'armée israélienne dans les camps et villes de Cisjordanie occupée se multiplient. Il ne s'agit pourtant là que d'une intensification des agissements barbares et tragiquement réguliers de l'armée israélienne. **En effet, chaque année, et ce bien avant le 7 octobre 2023, les soldats israéliens tuent de sang-froid des jeunes palestiniens en Cisjordanie.** On assiste également à des agressions régulières et des meurtres de palestiniens par des colons israéliens, sous la protection de l'armée et de la police de l'État colonial.

Il faut que cela cesse de toute urgence. Les images insupportables qui nous arrivent de Gaza témoignent d'une situation désastreuse pour la population civile assiégée. Manque de nourriture, d'eau, de soins... jamais une population n'avait été réduite à la famine dans un laps de temps aussi court dans l'histoire post guerre mondiale. La diplomatie internationale doit faire usage de tous les moyens nécessaires pour qu'enfin, Israël cessent ses crimes de guerre à Gaza et en Cisjordanie. La France doit se joindre de concert à tous les États qui réclament des sanctions contre Israël, le respect du droit international et le respect des décisions de la Cour Internationale de Justice.

Ce sont là les conditions sine qua none à l'instauration de la Justice et de la Paix dans la région.